

Madame Catherine Fonck, Ministre de la santé, la petite enfance et l'aide à la jeunesse en Communauté française

Entretien : Benoît Van Keirsbilck

Cela fait dix mois que Madame Fonck a pris ses fonctions au Boulevard du Régent, suffisamment longtemps pour qu'elle ait pu se familiariser avec ce secteur, entièrement nouveau pour elle; il était dès lors temps de la rencontrer pour aborder avec elle la plupart des dossiers qui vont émailler cette législature dans le domaine de l'aide à la jeunesse et tenter de déceler les lignes de conduite de la politique qu'elle entend mettre en œuvre.

Premières impressions

JDJ : Quelles ont été vos premières impressions quand vous êtes entrée en fonction ?

Catherine FONCK : Quand on parle de l'aide à la jeunesse dans le grand public, il y a peu de personnes qui savent effectivement ce que c'est, c'est un secteur tellement stigmatisé par le public et plus encore par les media, les 10 à 15 % de délinquants qui sont effectivement pris en charge par le secteur masquent les 85 ou 90 % des autres mineurs qui ne sont pas délinquants (qui malheureusement le deviendront peut-être un jour) mais qui sont des jeunes en souffrance ou abandonnés.

L'image que j'en avais était tout à fait biaisée, je crois que j'ai appris le plus vite grâce à toutes les rencontres que j'ai faites. Parce que, autant je me sentais à l'aise dans le domaine de la santé bien sûr et en petite enfance, autant l'aide à la jeunesse, était beaucoup plus opaque. J'ai donc multiplié les rencontres de professionnels du secteur et je trouve que c'est là que j'ai appris le plus et ça m'a éveillé à un secteur que je ne connaissais pas bien.

JDJ : Après ce premier tour d'horizon, quel est selon vous l'état de santé du secteur ?

CF : Quel est le diagnostic que je porte sur l'aide à la jeunesse ? C'est un secteur qui a été mis à mal ces dernières années, qui a besoin de stabilité.

L'image que le grand public en a de l'extérieur est : l'aide à la jeunesse = délinquants = ennuis, c'est presque ça. C'est terrible et stigmatisant. Mais le diagnostic en tant que tel, c'est un constat à la fois d'importance vitale et de manque de moyens humains et financiers et de capacités de prise en charge idéale du jeune. Sous la précédente législature, c'est un constat qu'il faut poser, on a surtout assisté à une augmentation du nombre de places, et plus particulièrement de places fermées, essentiellement en lien avec la création d'Everberg. Le manque de capacité de prise en charge a pour conséquence que, au bout du compte, il faut s'occuper des jeunes quand c'est trop tard et que malheureusement ils sont devenus délinquants (ce qui ne veut pas dire qu'il est trop tard pour s'occuper d'eux comme mineurs délinquants, mais on aurait peut-être pu éviter, grâce à une prise en charge plus précoce, d'arriver à une situation de délinquance). Au départ, je m'étais dit que

c'était essentiellement un problème francophone mais j'ai ensuite rencontré Inge Vervotte (NDLR Ministre flamande pour l'aide à la jeunesse) et j'ai été étonnée parce qu'on a toujours l'impression que c'est du côté francophone que les magistrats ou le secteur se plaignent de ce manque de places, mais je me suis rendue compte que c'est le même constat du côté néerlandophone.

À partir de ces constats, que faut-il faire ? Si on ouvre 500 ou 1000 places résidentielles sur les années qui viennent, la situation du secteur sera exactement la même qu'aujourd'hui. Il faut donc développer des alternatives et une capacité d'intervention plus précoce. Il faut aussi renforcer le travail sur les situations d'urgence ou de crise et chercher les alternatives plutôt que, vu le manque de capacité des SAJ/SPJ devoir tout de suite se retourner vers des solutions d'hébergement résidentielles. Il conviendrait aussi de revoir le travail des IPPJ et tout faire pour utiliser toutes les structures qui dépendent de la Communauté française et éviter un Everberg bis ou pire encore.

Il s'agit donc de travailler plus en amont, quels que soient les aspects (prévention générale, soutien à la parentalité).

Un budget excessivement saupoudré et dispersé sur une série de projets

La grande difficulté de l'aide à la jeunesse, c'est de construire une relation de confiance entre les professionnels et les jeunes (jeunes qui sont effectivement parfois ballottés mais sûrement pas volontairement par les professionnels). Les carrefours de l'aide à la jeunesse sont lancés, le secteur se mobilise terriblement. Il faut le reconnaître. C'est excessivement positif.

JDJ : Depuis que la Communauté française existe, on entend le discours du manque de moyens. Est-ce que c'est le frein le plus important pour développer une politique ?

CF : Je ne crois pas que ce soit le principal frein, mais c'est un constat. Je pense à la prévention générale. C'est un budget excessivement saupoudré et dispersé sur une série de projets. Quand on les prend individuellement avec l'investissement des professionnels, c'est certainement un très bon investissement. Mais quand on a une enveloppe (que ce soit fermé ou pas fermé, il faudra évoluer sur la législation par rapport à ça), on est nécessairement limité.

Aide supplétive

CF : L'aide à la jeunesse est supplétive et c'est un vrai problème, c'est la cause d'une série de difficultés du secteur aujourd'hui. Si c'est supplétif, par définition, tout ce que les autres services n'ont pas su, voulu ou pu assumer (j'irai jusque là parce dans les services de première ligne, il y a parfois aussi un manque de capacité), c'est comme un entonnoir et ça arrive à l'aide à la jeunesse. Mais après l'aide à la jeunesse, il n'y a plus rien. On retrouve donc dans l'AAJ des problèmes qui auraient pu être gérés ailleurs. Un exemple : une famille se retrouve à la rue avec un enfant. Les parents s'adressent au CPAS qui ne trouve pas de solution, le mineur risque de se retrouver placé si on ne trouve pas de solution alternative du style famille d'accueil, pour un problème de logement qui aurait du être géré par le CPAS.

Le caractère supplétif se retrouve aussi en matière de prévention générale. Il faut absolument remettre les choses à



niveau, c'est un travail complémentaire et pas hiérarchique (comme l'image de l'entonnoir), entre les services de première ligne et l'AAJ, il s'agit de recentrer les moyens disponibles pour la prévention générale.

En 2004, le décret «aide à la jeunesse» a instauré une coopération entre les CPAS et le secteur de l'aide à la jeunesse, ces accords de coopération (on a fait le tour de tous les CAAJ) ne sont nulle part. Il faudrait mettre l'accent auprès des CAAJ, sur ces projets concrets de coopération avec les CPAS, mais aussi avec les hôpitaux publics et d'autres services. Il faudrait restructurer la prévention générale sur cette coordination, coopération entre première ligne et les CAAJ pour permettre une meilleure efficacité et permettre qu'ils puissent effectivement travailler ensemble et pas successivement. A fortiori se mettre autour de la table ensemble autour d'un dossier et pas successivement, pour régler les problèmes concrets en fonction des compétences et missions des uns et des autres.

JDJ : Le fait que l'aide à la jeunesse soit supplétive, c'est donc un vrai problème ?

CF : Ce n'est pas un problème en tant que tel mais je trouve que le fait d'être

supplétif fait que les services de première ligne ont tendance à se dire qu'il y a encore un filet après eux. S'il n'existait pas, ces services assumeraient beaucoup plus loin que ce qu'ils font aujourd'hui ou ils passeraient la main beaucoup moins vite. Or, il me semble que quand on voit le travail des délégués SAJ/SPJ, ils passent pas mal de temps à gérer le jeune dans sa dimension aide à la jeunesse, mais à gérer aussi toutes les autres problématiques du jeune qui ne sont pas assumées par les services de première ligne. L'exemple du logement est important. C'est dommage qu'un mineur qui n'est pas «aide à la jeunesse» se retrouve en hébergement parce qu'il n'y a pas de logement.

JDJ : A-t-on une idée du nombre de situations que cela représente ?

CF : Je n'ai pas de chiffres mais c'est ce que le secteur fait remonter jusqu'à moi. Au-delà de l'exemple du logement (et je ne veux pas stigmatiser les CPAS), les premières lignes ont tendance à renvoyer (elles-mêmes sont peut-être surchargées). Si les services de première ligne travaillaient sur un même niveau, de manière complémentaire et qu'il n'y avait pas ce caractère supplétif, une série de choses pourraient être facilitées. On revient aux moyens, ne fût-ce qu'en

temps, qui pourraient être mieux utilisés et récupérés au niveau des SAJ/SPJ.

Un délégué du SAJ de Bruxelles m'expliquait que celui qui avait le rôle moteur et central et qui devait retéléphoner à tous ceux qui n'avaient pas fait leur travail pour trouver la solution, voir si ça avançait, ... c'était le délégué. Il passe un temps énorme pour voir si les services de première ligne font bien leur travail. Il se rend compte que ça ne suit pas et le fait donc lui-même. Comment pourraient-ils les obliger à le faire ?

JDJ : Faut-il supprimer ce caractère supplétif ? L'aide à la jeunesse devrait donc tout prendre ?

CF : Les services qui m'interpellent ne m'ont jamais dit qu'ils interpellent, ni qu'il y a une quelconque efficacité quand ils doivent tout reprendre de A à Z parce qu'ils se rendent compte que les services de première ligne n'assument pas toutes les fonctions qui sont les leurs, même s'ils interpellent, qu'ont-ils comme levier d'action pour qu'ils puissent se limiter à assumer leurs fonctions et leurs missions.

JDJ : Est-ce que c'est la dimension supplétive qui pose problème ou c'est la manière dont les services la comprennent ?

CF : C'est la manière dont les services la comprennent. Est-ce le caractère supplétif qui fait que les services de première ligne renvoient la balle ou bien est-ce à cause du fait que l'aide à la jeunesse n'est plus suffisamment comprise comme supplétive que la première ligne renvoie ?

Les MENA

JDJ : L'aide à la jeunesse hérite d'une série de problèmes qui sont mal gérés par le Fédéral, je pense notamment à toutes les questions du droit à l'aide sociale des familles en séjour précaire et des mineurs non accompagnés, les aides fournies par le Fédéral en matière de logement, d'aide sociale, ... sont refusées et l'aide à la jeunesse est amenée à intervenir.

CF : Oui, effectivement. Concernant les MENA, toute la politique en matière d'immigration a été transférée aux régions en 1992. Il y avait cette fameuse décision du «*super conseil des ministres d'Ostende*» pour organiser l'accueil des MENA. Mais la base de discussion qui avait été fixée est mauvaise. Puisque la décision prévoyait que le premier et second accueil serait cofinancé par le fédéral et les communautés. Ça a traîné, on a dû réévaluer tout le dossier. Il faut avancer. Il faudrait partir non plus sur un co-financement sur les deux types d'accueil mais uniquement sur le deuxième accueil (le premier étant assuré par le Fédéral). Il est important que les Régions soient aussi associées à cet accord de coopération puisque leurs moyens budgétaires sont autres que ceux de la Communauté française.

JDJ : L'accord d'Ostende revêtait un grand intérêt puisque l'accueil ne dépendait plus de l'étiquette qu'on colle au jeune : demandeur d'asile/non demandeur d'asile, débouté, ... mais de la situation du jeune, de ses besoins particuliers. Ceci serait conservé ?

CF : En effet, il s'agirait d'une répartition spécifique aux mineurs, quel que soit le mineur.

JDJ : Le centre de Neder-Over-Heembeek est plein et le nouveau centre de Steenokkerzeel le sera très rapidement après son ouverture. Il y a des jeunes qui au lieu de rester quinze jours y sont depuis huit à dix mois. Comment arriver à un accueil de plus longue durée ?

CF : Il s'agira nécessairement d'un cofinancement Fédéral, Communauté, en y intégrant les Régions.

JDJ : La CF est prête à mettre sa part dans ce budget ?

CF : La Ministre compétente ne va pas aller chercher ça dans le budget de l'aide à la jeunesse, elle va exiger d'avoir des moyens complémentaires.

JDJ : Pour le moment, c'est ce qui se passe ?

CF : Il y a actuellement une centaine de jeunes MENA dans les structures de l'aide à la jeunesse. Si cet accord arrive (et il est temps de le finaliser), on ne

sait pas si ce nombre ne va pas être multiplié par deux, trois ou quatre. Il faut donc être prudent et je dois préserver les budgets du secteur pour pouvoir fonctionner. Je ne veux pas me retrouver avec des jeunes qui pourraient être pris en charge par d'autres instances telles que les CPAS. C'est terrible de se dire que ces jeunes sont des jeunes en souffrance, ballottés entre le Fédéral et les Communautés. Mais si on les prend en charge, il faut penser au transfert de fonds vers les Communautés. Si le Fédéral dit que l'AAJ n'a qu'à se débrouiller et faire avec son enveloppe, c'est intenable.

JDJ : Cet accord d'Ostende avait été piloté par Madame Arena, alors Ministre de l'intégration sociale. Une fois qu'elle a changé de casquette, elle n'a plus voulu s'en occuper ?

CF : Je vous explique ma position à moi. Je ne dis pas que Marie Arena dit la même chose et on n'est pas encore arrivé jusqu'aux discussions en Gouvernement.

JDJ : Au Fédéral on se plaint que la Communauté française oppose une fin de non-recevoir quand il s'agit de payer pour l'accueil des MENA alors qu'un certain nombre de places ont été créées dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et les Initiatives locales d'accueil.

CF : Je rappelle que la politique d'immigration a été transférée aux régions. Il faut être responsable de ce à quoi on s'engage. C'est facile et c'est plus humain pour ces jeunes de dire qu'on les accueille tous en aide à la jeunesse. Mais alors, je ne sais pas ce qui se passera.

JDJ : En multipliant les acteurs autour de la table, ça va devenir de plus en plus difficile. Est-ce que quelque chose va pouvoir être conclu dans un délai plus ou moins raisonnable ?

CF : Les discussions sont en cours et il va aussi y avoir un avis du CCAJ sur la question.

JDJ : Quel est le modèle de base des discussions ?

CF : Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade. C'est prématuré.

Peut-on espérer un temps plein pour chaque SPJ/SAJ en plus ?

Budget

CF : Il y a peut-être une meilleure utilisation des moyens, mais il y a clairement un manque. Il y a un nœud essentiel qu'il faudrait pouvoir renforcer, ce sont les SAJ/SPJ. Tout le secteur trouve qu'il faut les renforcer et leur donner plus de temps pour passer avec les jeunes et moins de temps à passer au téléphone pour trouver une solution pour tel ou tel jeune et apporter une aide qui n'est probablement pas la même. Ceci étant, renforcer tous les SAJ et SPJ, en dehors du fait que ce n'est pas ma compétence mais celle du Ministre de la fonction publique, c'est aussi une fameuse enveloppe budgétaire. Le problème c'est que l'enveloppe du Ministre de la fonction publique pour l'ensemble du personnel et pas uniquement pour l'aide à la jeunesse (je ne veux pas le stigmatiser et dire qu'il ne fait rien par rapport à l'aide à la jeunesse !), n'est pas anecdotique mais presque.

JDJ : C'est combien ?

CF : Je ne peux pas encore vous le dire pour le moment car c'est discuté en inter-cabinet et ce ne sera clôturé que dans une semaine ou deux. Il y a un premier paquet de remplaçants des malades ou de ceux qui partent à la retraite, ... Il y a un deuxième paquet (mais pour toute la Communauté française, on va de l'enseignement à l'aide à la jeunesse) pour de nouvelles capacités qui est trop petit.

JDJ : Peut-on espérer un temps plein pour chaque SPJ/SAJ en plus ?

CF : Je ne peux pas donner un chiffre au jour d'aujourd'hui. Je voudrais clairement renforcer encore plus les SAJ/SPJ. Mais avec une enveloppe de 15 ou 20 nouvelles places (hors les remplacements) pour toute la Communauté française, tous secteurs confondus et si on en rajoute une par SAJ/SPJ, ça fait 26, ça ne va pas régler tous les problèmes. Oui, il faut les renforcer mais on voit tout de suite qu'on tourne en rond.

JDJ : Quelles sont les autres perspectives budgétaires ?

CF : Le découpage institutionnel étant ce qu'il est, des mesures sont prises par

Évaluation du décret d'aide à la jeunesse

JDJ : L'évaluation est en cours. Sur quoi les carrefours vont-ils déboucher ?

CF : Il faut être extrêmement attentif à ce qui va ressortir des carrefours. On ne mobilise pas un secteur pendant presque un an pour rien, il y a un travail terrible qui est réalisé par tous ceux qui gèrent ces carrefours, qui les président et modèrent, ... C'est l'occasion de sortir des constats. Ce qui ressort des carrefours c'est, bien sûr, qu'il y a un manque de moyens budgétaires mais ça ne s'arrête pas là. Il y a des idées concrètes qui pourront sortir et qui ne seront pas nécessairement équivalentes à des nouvelles choses à créer avec des masses budgétaires importantes. En termes de prévention, d'articulation avec les premières lignes, ...

JDJ : S'agit-il véritablement d'une évaluation ? Elle est menée par le secteur lui-même et on sait qu'il est difficile de s'auto-évaluer. N'est-ce pas un lieu pour confirmer les pratiques où l'on se dit « *finalement on n'est pas si mauvais* » ?

CF : Quelles auraient été les alternatives si cela n'avait pas été une évaluation où l'on peut entendre les intervenants du secteur ? Ça me semble capital parce que, à part en parler entre eux ou au sein de leurs services, quelle est leur capacité de se faire entendre et de faire entendre les constats que l'on a ? Une autre manière d'évaluer c'est de prendre des chercheurs extérieurs qui font une évaluation sans donner une place aux principaux intéressés qui connaissent le mieux la matière. Moi, c'est grâce aux professionnels du secteur que je suis rentrée dans cette matière. Des chercheurs sont associés au niveau de la méthodologie, de l'interprétation des résultats et de ce qui ressortira des carrefours. Est-ce respectueux du secteur de le faire évaluer uniquement par des extérieurs sans que chacun ait pu s'exprimer ?

JDJ : Cette méthode pourra-t-elle éventuellement mettre le doigt sur ce qui ne va pas bien et permettre de réajuster ? Le secteur lui-même aura-t-il la capacité d'améliorer ce qui doit l'être en son sein, de balayer devant sa porte ?

CF : Ce n'est jamais amusant de se remettre en question et de pointer ce qui ne va pas. Mais il me semble que le secteur est suffisamment responsable. J'espère qu'il en ressortira un plan stratégique pour l'aide à la jeunesse. Je crois que c'est important de respecter le travail réalisé au quotidien et ce qu'il peut tirer de sa propre expérience. Faire faire le travail de l'extérieur, ça aurait été mal vécu et je ne suis pas sûre que ça aurait fonctionné. Existe-t-il une méthode parfaite, y compris une évaluation extérieure, dont on sait qu'elle pourra aboutir d'office à la meilleure évaluation qui soit ? Je n'en suis pas sûre. L'évaluation intérieure peut mettre le doigt sur les questions logistiques mais aussi sur les problèmes des jeunes.

des magistrats pour les délinquants de dix-huit/vingt ans qui occupent des capacités de l'aide à la jeunesse (20.000 journées annuelles). Il faut donc se battre pour avoir un droit de tirage. On pourrait d'ailleurs élargir le débat par rapport à toutes les mesures qui sont appliquées via les décisions des magistrats sur la base de la loi de 65. Pourquoi ne pas négocier avec le fédéral un « *droit de tirage* » pour toutes les décisions qui sont prises par les magistrats et qui concernent les mineurs délinquants et au-delà pour les dix-huit à

vingt ans. On peut aussi dégager des moyens supplémentaires via l'application des nouvelles mesures prévues dans l'avant projet modifiant la loi de 65. Je serai extrêmement ferme là-dessus. Je ne discute pas ici du fond des mesures (on pourra y revenir), dont certaines peuvent être très intéressantes. Il est clair que compte tenu des budgets de la Communauté française, l'application de ces nouvelles mesures ne pourra passer que par un accord de coopération moyennant des moyens supplémentaires octroyés par le Fédéral.

La Communauté française ne mettra pas de billes dans un nouvel Everberg

JDJ : Vous voyez d'autres pistes? Une autre répartition dans le budget AAJ ou dans le budget de la CF ?

CF : Dès qu'il y aura des perspectives budgétaires positives, il faudra faire des choix politiques, c'est un choix de société. Oui, il faut des moyens complémentaires. Non, je ne suis pas partisane d'aller les chercher dans l'enseignement et de faire un vase communicant. L'enseignement doit pouvoir remplir ses missions parce que sinon, il y aura de plus en plus de travail dans l'aide à la jeunesse.

JDJ : Le budget ne va donc pas s'accroître significativement ?

CF : Il ne va pas exploser mais augmenter, on l'espère quand même, pour 2007.

Le budget de l'aide à la jeunesse en Communauté française c'est 180.000 millions d'euros. Il y a eu une nette amélioration du financement des organismes d'adoption. Pour 2006, le gros trou du budget c'est la triennalité, puisque tous les services vont passer à ce système. On est en train de réaliser le cadastre de l'emploi. Il faut finaliser les engagements du précédent gouvernement sur 2000-2005. Il y a un agenda pour ouvrir les négociations 2006-2010. Le coût de la réforme de la protection de la jeunesse fédérale est évalué à vingt millions d'euros. Il s'agit d'une projection budgétaire à la grosse louche de ce qu'on veut bien de la réforme. Cela n'inclut pas les dix-huit/vingt-trois ans ni un Everberg bis. Le jour où cette réforme passera, j'irai voir le Ministre du budget pour lui dire qu'il faut un refinancement de la Communauté française.

Réforme de la loi de 65

JDJ : Que pensez-vous du projet de réforme de la loi de 65 ?

CF : La médiation, la concertation restauratrice en groupe, les fameux projets écrits, voilà quelques exemples de mesures qui recueillent notre accord. On s'est clairement positionné au sein du Gouvernement sur la base d'une note de

mon Cabinet, cette note va plus loin que le courrier que j'ai envoyé il y a peu à tous les services; elle visait aussi à se positionner par rapport à différents points, notamment l'extension des prises en charge jusqu'à 23 ans. Au-delà de l'implication budgétaire, il y a le fait qu'héberger des mineurs et des majeurs est contraire à toute une série de Conventions internationales. En outre, le développement et le travail éducatif qu'on peut faire avec des mineurs et des 18/23 ans ne sont pas du tout les mêmes et il est inacceptable qu'on puisse mettre ces deux publics ensemble. Le dédoublement des structures de la Communauté française ferait exploser le budget, même si je comprends bien la Ministre de la Justice qui trouve que pour des détenus primaires et des jeunes détenus, la détention avec le reste de la population carcérale n'est pas l'idéal, libre à elle de faire des structures de 18/23 ans à côté des prisons qui existent actuellement. La réforme de la loi de 65 est en stand by pour le moment, donc je ne sais pas ce que ça va donner, mais on n'attend pas que le projet de réforme soit voté pour discuter avec le fédéral sur la mise en œuvre de cette réforme.

JDJ : Quand Madame Vervotte a menacé de sortir de l'accord de coopération relatif à Everberg, vous avez dit que ce n'est pas dans ce sens là que vous voulez aller, notamment du fait du risque de devoir assumer en Communauté française un centre comme Everberg avec tout ce que ça coûte. Vous avez défendu soit la thèse du maintien de l'intervention de la CF dans ce centre, soit que le Fédéral reprenne la totalité de la gestion du centre et que ce qu'on économise, on saura l'investir mieux par ailleurs ?

CF : Inge Vervotte a effectivement fait une telle sortie mais après, je n'ai plus rien entendu. S'il fallait redébattre de la communautarisation d'Everberg, on s'est positionné clairement, c'est non. Si on devait rediscuter d'une répartition des compétences sur Everberg, si on veut suivre la logique protectionnelle et sanctionnelle, clarifier les responsabilités, redéfinir les projets pédagogiques, si on veut permettre aux Communautés de disposer de moyens qui sont attribués aux

structures de la Communauté et pas à Everberg, alors clairement, Everberg doit retourner au Fédéral.

JDJ : Si la réforme débouche sur la création d'autres Everberg (la réforme en préparation débouchera inmanquablement sur la création de nouveaux centres puisqu'il y aura quatre catégories de jeunes qui pourront y être placés pour une seule aujourd'hui), la logique qui est appliquée à ce centre sera-t-elle appliquée dans d'autres centres ?

CF : La réponse c'est évidemment non. La Communauté française ne mettra pas de billes dans un nouvel Everberg. Le Fédéral est aussi bien placé pour pouvoir engager des éducateurs pour pouvoir s'y occuper du volet éducatif des jeunes. Je vais être plus prudente, pas par prudence mais plus rigoureuse dans les termes que je choisis. Est-ce que la Ministre compétente veut d'un deuxième Everberg pris en charge par la CF ? La réponse est clairement non.

JDJ : Sans pour autant remettre en cause l'accord Everberg, puisque la logique est la même ?

CF : Si on m'offre la possibilité de rediscuter sur une fédéralisation d'Everberg, je m'y ruerai à 100 à l'heure et je dirai oui. Malgré la sortie de Vervotte, je n'ai pas l'impression que le Fédéral ait envie de rouvrir les discussions. On ne peut pas non plus couper du jour au lendemain en disant « moi, je ne mets plus rien dans Everberg, débrouillez-vous ! », ce n'est pas une politique responsable. Par contre, se dire qu'il faut renforcer et peut-être améliorer le travail des IPPJ, oui. Améliorer l'image qu'ont les magistrats des IPPJ par rapport à Everberg, et je pense notamment à ce fameux rapport qui est rédigé dans les cinq jours à Everberg et qui plaît manifestement beaucoup aux magistrats qui disposent d'un rapport rapidement ce qui est confortable. Et d'ailleurs, c'est à mon avis tout bénéfique pour le jeune aussi. On pourrait aussi se poser la question de l'évolution du profil des jeunes confiés à ce centre. On n'a pas de données mais des chiffres globaux.

Le travail socio-éducatif qui est fait à Everberg est remarquable

Dessaisissement et enfermement

CF : Nous souhaiterions que les jeunes puissent être pris en charge plutôt dans les IPPJ au lieu d'être dirigés vers Everberg, parce que le dessaisissement c'est la matière du fédéral mais c'est d'abord et avant tout la reconnaissance qu'on est pas compétent, qu'on a pas la capacité de prendre ces jeunes-là.

JDJ : Vous avez écrit dans un courrier que c'est l'échec de l'accompagnement.

CF : C'est, dans la majorité des cas, le fait qu'on n'ait rien pu proposer et qu'on ait rien su faire pour ces jeunes qui font l'objet d'un dessaisissement. On se retrouve dans une logique où un jeune qui vole un paquet de cigarettes (je prends un exemple caricatural) fait l'objet d'un dessaisissement suite à l'échec de la capacité de tout le système, c'est un peu effrayant.

JDJ : L'échec de l'accompagnement, c'est de la responsabilité de la Communauté.

CF : Je suis la première à dire qu'il y a un manque de capacité de prise en charge. Il faut proposer et mettre à disposition des alternatives et ne pas se focaliser uniquement sur le résidentiel, et sur le résidentiel fermé pour qu'en fin de parcours on arrive à Everberg.

JDJ : Pensez-vous qu'en améliorant la prise en charge, on pourrait aboutir à ce qu'on ait plus besoin d'Everberg, d'une part parce qu'il n'y aura plus besoin de dessaisissement et d'autre part parce que la capacité de prise en charge de la C.F. sera plus importante ?

CF : Pas du jour au lendemain. Ce n'est pas une politique de court terme puisqu'il n'y a pas que l'AAJ mais aussi les magistrats, c'est un système à la fois global et complexe. Je pense en tous cas que oui, si on veut se donner cet objectif à moyen ou à long terme, ça doit être le but de la Communauté française. Si on renforce la prévention générale, l'articulation pour éviter que les ados en manque de repères (tout bêtement par exemple, suivre des horaires) décrochent, si on renforce le soutien à la parentalité, je crois qu'on doit avoir ça comme ob-

jectif derrière la tête. Ca veut dire démontrer qu'on peut se passer d'Everberg.

JDJ : Démontrer qu'on peut se passer d'Everberg, c'est aussi démontrer que pour les jeunes, ce centre ne donne pas les résultats escomptés ?

CF : Je rappelle que le travail socio-éducatif qui est fait à Everberg est remarquable. Je ne veux pas dire que la compétence de l'aide à la jeunesse au sein de ce centre n'est pas bonne. Au contraire, c'est archi reconnu. C'est d'ailleurs un piège puisque c'est tellement bon et tellement bien reconnu avec un rapport dans les cinq jours, avec une prise en charge qui est tellement bonne, que les magistrats en usent et abusent (enfin, je ne peux pas le dire) mais ils sont tellement contents d'avoir une structure où la prise en charge socio-éducative est très bonne.

JDJ : Ca permet une comparaison entre les IPPJ et Everberg ?

CF : Pourquoi on n'arrive pas à faire le même travail sur le plan de l'efficacité au niveau des IPPJ ?

JDJ : Monsieur Uytteraeghe, dans la «*Libre Belgique*» il y a deux ou trois jours, s'est montré très critique par rapport aux nouvelles orientations des IPPJ en disant qu'il faut s'inscrire plus dans la durée et surtout ne pas prévoir une limite dans le

temps de la prise en charge des IPPJ. Ceci contredit vos propos mais aussi ceux des IPPJ eux-mêmes qui ne veulent pas faire un rapport dans les cinq jours parce que ce n'est pas sérieux.

CF : Vous trouvez que le rapport qui est fait par Everberg n'est pas sérieux ?

JDJ : Je pose la question. On entend deux discours. Du côté des juges on est content d'avoir un rapport. Mais n'est-ce pas surtout pour le rassurer ? Est-ce qu'il est possible en cinq jours de faire une évaluation du jeune ?

CF : Ça dépend du temps qu'on prend avec les jeunes. Bien sûr, ce n'est pas un rapport définitif qui va enfermer le jeune. En médecine, c'est la même chose (je suis désolée de la comparaison) mais quand on a quelqu'un qui est malade, en cinq jours, on a un minimum de données objectives sur la base d'un examen clinique. Ça ne veut pas dire que le diagnostic est définitif, établi et complet.

JDJ : La «réussite» d'Everberg permet de poser des questions sur le fonctionnement des IPPJ et vous voulez les interpeller par rapport à leur capacité à établir un premier rapport à bref délai ou avoir une intervention socio-éducative qui est décrite comme étant remarquable à Everberg et qui ne souffre pas de la comparaison au niveau des IPPJ ?

Prévention générale

CF : L'idée en terme de prévention générale, c'est de mieux utiliser les moyens et de les focaliser sur les actions qui permettront aux services de première ligne de travailler ensemble de manière complémentaire. Simple exemple, sur Mons, un projet entendait mettre ensemble à la fois l'aide à la jeunesse et le CAAJ pour pouvoir offrir un logement à des jeunes entre 16 et 18 ans (ce qui est un problème de CPAS), il s'agit d'un vrai projet de prévention générale qui évite de retomber dans l'AAJ, dans une prise en charge trop tardive et qui peut être gérée par les services de première ligne. On peut aussi prendre l'exemple des PMS au niveau de l'éducation et de l'enseignement, etc. ou sur tous les sujets «borderline». Parler de prévention générale, c'est un peu «tarte à la crème». Mais concrètement, comment va-t-on éviter que les jeunes posent problème ? En dehors de tout ce qui est fermé, il faut aussi réfléchir de façon plus large l'hébergement résidentiel. Il y a tout le concept des familles de parrainage qui est très intéressant surtout si on sort de la notion d'accueil d'urgence. Ce type d'accueil permet des ponts avec d'autres types de prise en charge, par exemple quand il y a des situations de crise. Faut-il un seul concept de familles d'accueil d'urgence et de familles de parrainage ? Parce que pour une famille, c'est assez exigeant, notamment d'accepter des jeunes dans le cadre d'un accueil d'urgence. Les familles de parrainage peuvent travailler sur le long terme.

Ordonnance à Bruxelles

JDJ : Quand l'ordonnance relative à l'aide à la jeunesse à Bruxelles entrera-t-elle en vigueur ?

CF : J'espère une décision pour le 8 juin au niveau de l'accord de coopération. Le Conseil d'État a remis un nouvel avis qui soulève deux questions : quels critères doivent déterminer qu'une situation est orientée vers le juge francophone ou néerlandophone ? Les avis jusqu'ici vont dans tous les sens. À mon avis, il faut retenir la solution la plus pragmatique. Il est impossible de définir des critères corrects et utilisables facilement. Donc, on oublie cette hypothèse. D'autre part, le Conseil d'État avait soulevé le problème du financement des structures. La solution est dans les emplois subventionnés : 10 ACS pour le SAJ et 2 ACS pour le CBJ. Normalement, pour le 8 juin, un accord devra être approuvé par les parlements. Le dossier est clôturé, on a une solution aux deux objections du Conseil d'État.

JDJ : Croyez-vous que cette ordonnance va changer grand chose sur le terrain ?

CF : Si c'est des nouveaux jeunes qui rentrent dans le circuit, ils entreront directement dans le nouveau système. Pour ceux qui sont déjà dans le système depuis un certain temps, il y a un risque qu'ils soient renvoyés vers les magistrats, d'autant qu'ils ont l'habitude du système. Du point de vue très concret, l'intérêt c'est de pouvoir d'abord et avant tout avoir un dialogue et d'associer le jeune et la famille.

JDJ : Sauf erreur, l'ordonnance ne prévoit pas de mesures transitoires pour ceux qui sont dans le système.

CF : La question est très technique. Je ne sais pas.

CF : Je n'ai pas dit non plus que l'encadrement éducatif des IPPJ est mauvais.

JDJ : Jusqu'ici, les IPPJ étaient l'institution de la dernière chance. Ce n'est plus le cas, si on est les derniers, on doit assumer, si on ne l'est plus ...

CF : Est-ce que les magistrats n'utilisent pas aussi le centre d'Everberg différemment ? Au niveau de la loi de 65, il y a un critère supérieur pour un placement à Everberg. Une chose est de disposer d'un rapport à brève échéance et une autre est de faire un travail sur le moyen ou long terme.

JDJ : Tant que les places fermées existent, elles seront occupées, c'est démontré. Seriez-vous prête à déclarer un moratoire sur la création des places fermées ou bien au contraire c'est une possibilité qui reste envisageable dans la législation ? En parallèle, est-ce que vous seriez prête à envisager un plan pluriannuel visant à diminuer le nombre de places fermées ? Qu'en est-il des objectifs chiffrés ?

CF : Je me souviens d'un éditorial que vous aviez écrit sur les objectifs quantifiables. Sur les places fermées et un

moratoire, je ne l'avais jamais imaginé mais c'est vrai que c'est une bonne idée. Par rapport à la précédente législature où il y a eu une augmentation des places fermées, l'idée est de casser cette logique malgré toutes les pressions qu'il peut y avoir. Donc, on l'a dit clairement, un Everberg bis n'est pas d'actualité. Je me suis à cet égard clairement positionnée. La Ministre Maréchal a sans doute subi beaucoup de pression, elle a lâché sur Everberg mais aussi sur beaucoup d'autres choses, les IPPJ où il y a eu augmentation du nombre de places fermées également. Si l'on doit retenir un fil conducteur de l'aide à la jeunesse sous la précédente législature, c'est quand même l'enfermement.

Collaboration entre aide à la jeunesse et enseignement

JDJ : Le monde de l'enseignement a parfois tendance à utiliser l'aide à la jeu-

nesse par rapport à certaines difficultés qu'il rencontre : les jeunes en décrochage scolaire sont signalés aux SAJ, pour les jeunes exclus, il y a un passage par le SAJ si les faits sont graves, etc. Et puis, il y a tout le débat de l'intervention des AMO et de l'aide à la jeunesse dans l'école. Jusqu'où doivent-elles aller avec la prise en charge en dehors de l'école des jeunes dont l'enseignement ne veut plus ? Il s'agit souvent des situations les plus difficiles ?

CF : C'est un peu simple d'envoyer un document à l'aide à la jeunesse parce qu'un élève a 20 demi-jours d'absence. Est-ce que c'est ça aider un jeune ? Je ne le pense pas. L'articulation et l'investissement que peuvent avoir les centres PMS, me semble capitaux. Il y a tout un travail entamé avec le Cabinet Arena par rapport à cette articulation école/aide à la jeunesse. D'une AMO à l'autre les pratiques ne sont pas les mêmes. Certaines AMO restent surtout à l'extérieur et prennent en charge les jeunes quand ils viennent frapper à leur porte. D'autres ont des contacts tout à fait privilégiés avec les écoles, directions, les enseignants, les PMS et discutent ensemble autour de certains jeunes, elles ont une implication qui est beaucoup plus importante. Et il y a les fameux projets D+ qui sont toujours des projets pilotes, ce qui leur pose des problèmes en terme de perspectives. Il faut essayer de donner une dimension structurelle à ces projets.

Entre les grands discours et les ententes privilégiées de collaboration que peuvent avoir des écoles et des AMO, je trouve le travail personnalisé plus efficace que des grandes théories. Faut-il pousser les règles plus loin en définissant jusqu'où les AMO mettent les pieds dans l'école ? Il me semble qu'une «*interrelation*» qui soit la plus intriquée possible, plutôt que l'envoi de certificats aux SAJ, est capitale. Mais est-ce que toutes les AMO auront la capacité de pouvoir assumer ? C'est important aussi de rappeler que les PMS doivent aussi remplir leur rôle avant d'orienter vers l'aide à la jeunesse. Il faut donc aussi trouver des solutions internes au niveau des écoles pour qu'elles puissent assumer ce qui se passe dans leurs murs.

A priori, je n'ai pas l'intention de mettre en chantier une grande réforme dans le secteur de l'aide à la jeunesse

L'aide à la jeunesse peut avoir une action complémentaire. La scolarité est un des principaux maillons pour le jeune.

JDJ : Ce système d'attestation très automatisé de signalement de l'absentéisme ...

CF : Est-ce que c'est partout aussi automatisé ? S'il n'y a que le signalement, ça ne sert à rien du tout. Si par contre, il se complète d'un appel téléphonique et d'une prise en charge de ce jeune pour voir comment on se mobilise pour essayer de régler les problèmes de ce jeune et de cette famille, alors, le relevé des 20 demi-jours peut être intéressant. Si on faisait un peu de mobilité et que l'aide à la jeunesse rentrait plus dans l'école à l'occasion de journées pédagogiques. Les PMS ne vont plus tellement dans les familles. On pourrait aussi parler de mobilité du secteur. Les enseignants qui sont intéressés, pourraient aller travailler quelque temps dans l'aide à la jeunesse. Ça leur apporterait des armes complémentaires pour pouvoir aborder les jeunes dans les difficultés qu'ils rencontrent (violence, drogue ou autres) et inversement, ce serait pas mal que les travailleurs de l'AAJ rentrent dans l'école et y apportent leur point de vue. Ce serait bénéfique aux uns et aux autres.

JDJ : Quelle est votre position pour les projets D+ ?

CF : En tous cas, aujourd'hui, je ne les multiplierais pas. Il faut essayer de rendre les projets qui existent plus structurés. Mais tout ce travail est en cours avec le Cabinet Arena.

La législation

JDJ : Quelles sont vos ambitions sous cette législature : faire fonctionner ce qui existe ou mettre en place l'un ou l'autre grand chantier législatif ?

CF : J'ai envie d'avancer dans un décret de soutien à la parentalité. Que ce soit la petite enfance ou l'aide à la jeunesse, la prévention est capitale. Il y a des initiatives qui existent, mais il faut aussi remettre du lien entre l'enfance et l'aide à la jeunesse. Il y a des cas «borderline» : la psychiatrie, l'AWIP, etc. Un diagnos-

tic mal posé pour certains jeunes fait qu'ils sont ballottés de structure en structure.

A priori, je n'ai pas l'intention de mettre en chantier une grande réforme dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Il faudra attendre les conclusions des carrefours. Peut-être qu'il y aura des petites modifications sur le décret ou les arrêtés. L'avenir nous le dira. Ceci étant, il y aura forcément une adaptation du décret et des arrêtés suite à la réforme de la loi de 65.

On a fait une modification du décret sur l'adoption en insistant sur le suivi post-adoption et l'humanisation du contrôle des parents tout en protégeant l'enfant adopté.

Ces dernières années, beaucoup de services ont été créés. Il y a une belle liste d'abréviations, c'est assez impressionnant. Il vaut donc mieux développer, consolider, mieux articuler les différents services qui existent entre eux, en interne et en externe. On a mis sur la table le renforcement des COE avec des équipes mobiles.

Commission de déontologie

JDJ : Commission de déontologie, à quand la publication des avis ?

CF : Publication : oui, c'est décrétal. C'est important et il y a un intérêt pour le secteur. Cela peut faire «*jurisprudence*». Par contre, il faudra peut-être modifier le décret par rapport à la Commission de déontologie : prévoir une interdiction d'utiliser les avis à titre de procédure judiciaire. On peut faire un parallélisme avec les ordres des avocats dont les avis ne peuvent pas non plus être utilisés en justice. En plus, il faudra prévoir que la Commission ne puisse pas se prononcer quand les parties sont en litige au tribunal. On attend l'avis du CCAJ à ce propos et une analyse juridique sur ces points-là. Le but est d'avoir un intérêt pour le secteur et pas de régler ses comptes en utilisant la Commission de déontologie.

JDJ : Si on prend le point de vue de l'usager, quel est son intérêt si l'avis rendu ne change pas sa situation ? S'il

estime avoir été «maltraité» par un service, il veut pouvoir aller plus loin. La Commission ne va pas nécessairement pouvoir répondre à cette attente et les services peuvent craindre l'intervention de cette commission. Comment garder le caractère de la Commission qui vise à permettre aux travailleurs d'améliorer leur intervention tout en permettant aux usagers qui ont éventuellement des raisons de se plaindre de pouvoir être entendus avec une certaine efficacité ?

CF : La frontière est difficile. Si l'usager va d'abord au tribunal, il ne sait plus revenir à la Commission. Quand un usager s'adresse à la Commission, il ne sait pas nécessairement si cette affaire ne va pas par ailleurs être judiciairisée. C'est pas évident. Il faut éviter de mélanger les avis de la Commission avec les procédures en justice.

Psychiatisation

JDJ : Sous la précédente législature, il y avait eu des tables rondes consacrées à la question de la psychiatisation des mineurs, les IPPJ notamment y avaient exprimé le souhait de la création de centres spécifiques pour ces jeunes. Depuis lors, l'unité «*Karibou*» a été créée à Titeca. Il y avait le projet de créer d'autres structures en Wallonie. Qu'en est-il ?

CF : Elles sont au point mort. Rappelons que c'est de la compétence du Fédéral et des Régions. Nous avons envie de promouvoir une collaboration entre ce secteur et l'aide à la jeunesse dans une perspective de transversalité. Il y a un premier projet qui couvre trois secteurs : travailler sur l'aspect psychiatrique, l'aide à la jeunesse et l'AWIP, il s'agit de la création d'une équipe mobile dont le but est de désamorcer les crises qui touchent un problème psychiatrique et la santé mentale pour des jeunes handicapés et des jeunes de l'aide à la jeunesse. Cette équipe interviendrait par exemple, dans une IPPJ, un IMP, ... pour essayer de gérer cette crise et de la désamorcer. Il y a un deuxième projet qui vise aussi à faire un travail de transversalité et une intersection entre les secteurs, il s'agit

Certains concepts gagneraient à être clarifiés

d'une reconversion d'un C.A.S. qui travaillerait avec les jeunes qui sont dans l'unité psychiatrique de Mont-Godinne, c'est aussi l'intervention conjointe de

l'aide à la jeunesse et de la psychiatrie pour tout ce qui est dynamique de crise y compris en résidentiel pour éviter une psychiatrisation qui est plus lourde.

Le C.P.T. (Comité de prévention de la torture) est venu visiter Titeca, les premiers échos de son rapport sont très positifs.

COMMENTAIRE

Passer de la bonne volonté à l'efficacité

Madame Fonck s'est prêtée de bonne grâce à un exercice que l'on peut qualifier de difficile : passer en revue les principaux aspects de la politique touchant à l'aide à la jeunesse en deux heures !

Il est manifeste qu'elle avait potassé ses dossiers, elle sait de quoi elle parle et est presque à l'aise avec le jargon du secteur. Courageuse mais pas téméraire, elle avait pris la précaution de s'entourer d'un expert de son cabinet (qui aura dû, une fois ou l'autre, préciser la pensée de la Ministre). Certes, quand les questions se faisaient par trop techniques ou faisaient trop référence à des événements passés, elle reconnaissait ne pas pouvoir s'engager sur ces terrains, ce que l'on peut parfaitement comprendre.

La vision de la Ministre est cependant parfois un peu théorique : ce n'est pas vraiment du concret. Pourrait-il en être autrement ? Peut-on exiger d'elle, qu'elle ait une connaissance plus fine d'un secteur après dix mois alors que la plupart des travailleurs n'en ont qu'une vision très parcellaire ? Sans doute pas.

Il n'en reste pas moins que certains concepts gagneraient à être clarifiés. Pensons à la notion de prévention générale utilisée à toutes les sauces sans réel contenu à ce stade. Quand elle souligne que les délégués des SAJ «*passent pas mal de temps à gérer le jeune dans sa dimension aide à la jeunesse*» ou qu'il est «*dommage qu'un mineur qui n'est pas «aide à la jeunesse» se retrouve en hébergement*», elle semble tomber dans le travers de ceux qui essayent de trouver le difficile distinguo entre les jeunes qui relèvent du décret relatif à l'aide à la jeunesse et les autres. Être à l'écoute des travailleurs est important. Pouvoir se construire son discours propre, vierge d'idées préconçues, est autre chose.

Son questionnement sur le caractère supplétif de l'aide à la jeunesse peut être salutaire. Mais si la notion est mal comprise et que c'est la dimension supplétive de l'aide à la jeunesse qui est remise en cause, on risque de renforcer le «*tout au SAJ*» qui accroît le phénomène d'orientation et les démissions en chaîne. Il s'agit pourtant d'une des pierres angulaires du décret : la Communauté française avait voulu éviter que les services qui fonctionnent dans le cadre de l'aide à la jeunesse ne refassent ce que d'autres sont censés faire, la mission première des SAJ, faut-il le rappeler, est de renvoyer vers la première ligne les situations qui devraient être gérées à ce niveau là, pour les pousser à aller jusqu'au bout de leur intervention. Reste la manière. Et là, il y a incontestablement du pain sur la planche.

Ce Cabinet cherche à faire preuve d'imagination, c'est incontestable et il ne viendra à personne l'idée de le critiquer.

Mais les originalités sorties d'un brain storming sont parfois de fausses bonnes idées. Il convient en tous cas de les confronter à ce qui a déjà été réalisé dans le passé pour pouvoir tenir compte d'expériences antérieures. De la même manière, pousser les IPPJ à rédiger un rapport dans les cinq jours au prétexte qu'Everberg y arrive, mérite d'être analysé. Qu'attend-on de ce premier rapport ? Que peut-on écrire ou dire d'un jeune après un court délai ? Certes, ça plaît aux juges. Mais cette raison suffit-elle ?

L'évaluation dithyrambique du travail réalisé par le centre d'Everberg laisse un peu pantois. Ce centre permet de provoquer un débat au niveau des IPPJ et c'est certainement une excellente chose (pourvu que ceux-ci arrivent à prendre un peu de distance par rapport à la critique et ne pas se braquer d'emblée dès qu'on s'ose à une remarque les concernant). Mais il conviendrait d'intégrer d'autres paramètres sous peine de biaiser le débat : les jeunes qui sortent d'Everberg sont stigmatisés au point que certaines IPPJ refusent même de les reprendre ! Si le travail réalisé en interne est décrit positivement, cela suffit-il pour justifier le maintien de cette structure ?

Le discours est clair au niveau de la non augmentation du nombre de places fermées et de l'absence d'investissement dans des Everberg bis ou ter. Mais si on attendait de la Ministre des objectifs plus ambitieux (renverser la tendance du «*tout à l'enfermement*») on n'en a pas pour son argent : aucune annonce pour rendre à cette mesure le caractère résiduaire qu'elle n'aurait jamais dû perdre (au fait, l'a-t-elle jamais eu ?).

L'optimisme affiché par la Ministre quant aux résultats des Carrefours de l'aide à la jeunesse est beau à voir. Pourvu qu'on ne s'en tienne pas à un optimisme béat. Que ces carrefours soient un lieu d'échange et de débat, c'est sans aucun doute incontestable et c'est sans doute déjà intéressant en soi (notons cependant que ceux qui y participent, sont ceux qu'on voit et entend déjà partout). Qu'ils puissent déboucher sur une véritable évaluation susceptible de modifier des pratiques, formuler des propositions autres que «*protectionnistes*» ou en terme d'augmentation de moyens, on demande à voir. Et dans l'hypothèse la plus favorable, encore faudra-t-il passer de la parole aux actes et transformer les recommandations en mesures concrètes.

Madame Fonck n'a-t-elle pas, en définitive, une image du secteur d'une grande bonne volonté mais de peu d'efficacité ? On attendra les mesures concrètes qu'elle sera amenée à prendre pour répondre à cette question.

BVK